

NOTICE

Vente de capacités de stockage de gaz naturel

« Offre Super Dynamique Long Terme »

Vente aux enchères le 26 juin 2013

TIGF commercialise des capacités de stockage « Offre Super Dynamique Long Terme ». Ces capacités de stockage sont complémentaires à celles dédiées à la réponse des droits de stockage décrits dans le décret du 21 août 2006. Ces capacités sont disponibles au-delà des capacités nécessaires pour répondre aux droits et à leur évolution. Elles sont « fermes » et non restituables.

Cette commercialisation s'effectuera dans le cadre d'enchères à un tour.

Offre Super Dynamique Long Terme:

Nombre de bundles mis à disposition de l'Offre Super Dynamique Long Terme: 50 000 bundles

Quantité proposée : 500 GWh

Durée de mise à disposition : du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018 maximum

Durée de l'engagement contractuel : de 1 à 4 ans selon l'enchère retenue

Prix du bundle de l'Offre Super Dynamique Long Terme selon l'enchère retenue.

Prix fixe sur la durée de l'engagement contractuel.

I- Déroulement de l'enchère

Pour participer à cette enchère, il est nécessaire de disposer d'une autorisation de fourniture de gaz.

Le participant devra renvoyer par fax au 05.59.13.36.20 et par mail à l'adresse philippe.lassalle@tigf.fr, la demande de souscription dûment complétée et signée dont le modèle est joint en annexe de la présente notice.

Aucun droit de rétractation n'est accordé aux participants à l'issue du processus de vente. Les participants reconnaissent et acceptent que les capacités demandées sont fermes et engageantes dès la clôture de ce processus.

Le processus d'enchère se déroulera sous le contrôle d'un huissier de justice.

II- Ouverture de l'enchère

Le bureau d'enchère sera ouvert le 26 juin 2013 de 14h00 à 15h00 (heure française).

III- Définition de l'offre proposée

L'offre proposée est ferme

Offre Super Dynamique Long Terme

a. Caractéristiques techniques

- L'unité de stockage est un bundle répondant aux caractéristiques techniques de l'Offre Super Dynamique Standard caractérisées par :

- *Un volume de 10 000 kWh*

Des valeurs de stock minimum et maximum à respecter à chaque date de l'année, ***identiques*** aux valeurs de l'Offre Super Dynamique. Ces valeurs sont présentées sur notre site internet, « Annexe 4 – Caractéristiques physiques de l'Offre Super Dynamique »

Elles sont consultables par le lien suivant :

http://www.tigf.fr/fileadmin/Nos_offres/Stockage/02_Contrat_de_stockage/04_FR-annexe_4-offre_super_dynamique-15_mars_2012.pdf

- Une capacité d'injection nominale de : 100 kWh/j

Facteur d'évolution :

Niveau de stock (en % de la valeur nominale)	Facteur d'Evolution de la Capacité d'Injection (en %)
0	100,0
65	100,0
100	75,0

Entre deux valeurs du Niveau de Stock celle du Facteur d'Evolution doit être interpolée linéairement.

- Une capacité de soutirage nominale de : 556 kWh/j

Facteur d'évolution :

Niveau de stock (en % de la valeur nominale)	Facteur d'Evolution de la Capacité de Soutirage (en %)
100	100,0
45	100,0
0	17,20

Entre deux valeurs du Niveau de Stock celle du Facteur d'Evolution doit être interpolée linéairement.

b. Prix

Prix fixé selon l'enchère retenue pour un expéditeur, le prix du bundle est fixe sur la durée de l'engagement.

L'Offre Super Dynamique Long Terme est facturée mensuellement par 12ième, d'avril Année N à mars Année N+1 inclus et ce pour chaque année d'engagement.

Les prix variables d'injection et de soutirage sont ceux en vigueur dans le barème de l'année N de facturation

IV- Durée de l'engagement

Les capacités obtenues au terme du processus d'enchère sont mises à disposition du 1^{er} avril 2014 6h00 au 31 mars (2014+T) à 5h59 pour chaque expéditeur ayant obtenu des capacités sur une durée T.

V- Capacité proposée

- Capacité Offre Super Dynamique Long Terme : 500 GWh.

VI- Principe du mécanisme de l'enchère

VI.1- Prix de réserve

Le Prix de Réserve (Pr) ne sera pas communiqué avant l'enchère.

Les Demandes (D) dont le Prix Proposé (P) est inférieur au Prix de Réserve (Pr) ne seront pas retenues.

VI.2- Remise des prix

Le jour de l'enchère, il est demandé à chaque participant d'envoyer la demande de souscription jointe en indiquant sa demande de capacités (D), son prix (P) et la durée de son engagement (T).

L'enchère devra être envoyée à l'adresse électronique suivante philippe.lassalle@tigf.fr et par fax au 05.59.03.36.20.

Au terme de l'enchère TIGF communiquera à chaque participant la fin des enchères et les capacités attribuées

VI.3- Attribution des Demandes

Chaque participant peut s'engager sur une demande (D) au prix (P) pour une durée (T) comprise entre 1 et 4 ans à compter du 1^{er} avril 2014.

Toute demande (D) doit être inférieure ou égale à la capacité proposée (C)

Toute demande (D) supérieure à (C) sera rejetée

Au terme du processus, une comparaison est faite entre la somme des demandes reçues et le nombre de bundles global proposé :

1. si au terme de l'enchère, le total des demandes (D) avec un prix (P) supérieur au prix (Pr) est inférieur ou égal au nombre de bundles proposé, chaque demandeur se verra attribuer la capacité demandée au prix proposé (P),

2. si le total des demandes (D) avec un prix (P) supérieur au prix (Pr) est supérieur à la capacité proposée (C) :

1. les demandes (D) sont attribuées (Da) par $P > P_r$ décroissants dans la limite de la capacité proposée (C).
2. Pour des demandes dont les prix supérieurs à P_r sont égaux entre eux, les demandes (D) sont attribuées (Da) par T décroissants dans la limite de la capacité proposée (C).
3. Pour des demandes dont les prix supérieurs à P_r sont égaux entre eux et dont les durées T sont égales entre elles, les demandes D sont attribuées (Da) au prorata des demandes tel que $\sum D_a = C$
4. On définit ensuite (P_c) qui est le prix le plus bas ayant conduit à une attribution de la demande (D_c) telle que la somme des demandes attribuées dépasse la capacité proposée (C).
5. Dans ce cas, l'ensemble des demandes (D_c) au prix (P_c) peuvent être proratisées de façon à ce que $\sum D_a + \sum D_c = C$ après avoir appliqué les règles énoncées au point 2 et au point 3 ci-dessus.

VII- Signature du contrat

Au terme de l'enchère, une confirmation sera adressée par e-mail à chaque participant ayant acquis des capacités.

Cet e-mail servira à l'établissement, en deux exemplaires du Contrat ATS ou de l'avenant au contrat ATS pour l'année 2014-2015. Un des deux exemplaires devra être renvoyé signé à TIGF.

VIII- Contacts

Le formulaire de demande de souscription est disponible en téléchargement à partir du site internet www.tigf.fr.

Toute demande de renseignement est à adresser à:

Philippe LASSALLE.

philippe.lassalle@tigf.fr ou 06.89.88.75.43.

Nicolas DEVEMY

nicolas.devemy@tigf.fr ou 06.19.28.06.63.

Annexe

Demande de souscription Offre Super Dynamique Long Terme.

**Demande engageante à compléter, signer et renvoyer par fax au 05.59.13.36.20
à l'attention de Philippe LASSALLE.**

Nom de la société :

Nom et adresse e.mail de l'interlocuteur :

P = Prix proposé (€ / bundle)	T = Durée de la souscription à partir du 1^{er} avril 2014 (comprise entre 1 an et 4 ans)	D= Nombre de bundles Offre Super Dynamique demandés (1 bundle = 10 MWh)	Q= Capacité Offre Super Dynamique demandée (GWh)

**Nom et fonction
du représentant de la société.**

Date :

Signature et cachet :